

## Liste des assurances ayant une convention de tiers-payant avec le CHU TIVOLI

HOSPIMUT :



Signalez votre future hospitalisation par téléphone au 0800/23 100 ou via le site <https://www.solidaris-assurances.be/declaration-hospitalisation>

DKV : Présentez votre carte DKV le jour de votre admission



ASSURCARD (ETHIAS, ING, ALLIANZ, VAN BREDA MEDILINK, ...) : Insérez votre carte dans la borne ASSURCARD qui se trouve dans la salle d'attente du service et répondez aux questions



Vous pouvez également déclarer votre hospitalisation via le site [www.assurcard.be](http://www.assurcard.be)

Présentez votre carte le jour de l'admission au guichet d'admission.

MEDI-ASSISTANCE (AG, AXA) : Contactez l'assurance pour leur signaler votre future hospitalisation. En cas de prise en charge, cette dernière vous envoie ainsi qu'au CHU TIVOLI une garantie de paiement.



Si vous ne trouvez pas le nom de votre assurance, il s'agit peut-être d'une assurance avec laquelle nous n'avons pas de convention tiers-payant. Il vous sera dès lors demandé de payer l'acompte. N'hésitez pas à nous fournir un document attestant du montant maximum des honoraires couverts par votre assurance, nous limiterons alors ce pourcentage à hauteur de votre couverture afin de vous éviter toute surprise lors de la réception de votre facture.

Il vous est toujours possible de nous contacter au **064/27 61 11** ou par mail [psh@chu-tivoli.be](mailto:psh@chu-tivoli.be) pour obtenir de plus amples informations.

**ATTENTION, votre mutuelle, votre assurance ne couvre pas nécessairement tous les frais d'hospitalisation (franchise, frais divers tels que TV, téléphone etc.) renseignez-vous auprès d'elle.**